



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARRÊTÉ  
PORTANT INTERDICTION DE FRÉQUENTATION DES ESPACES FORESTIERS DE LA SEINE-  
MARITIME**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le classement du département de la Seine-Maritime en vigilance orange « vent » par Météo France pour la journée du 2 novembre 2023 ;

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L 221-2, D 221-2 et R163-6 ;

Vu le Code de la Route, notamment son article R411-21-1.

Vu l'arrêté préfectoral n°23-035 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la Seine-Maritime ;

Considérant la situation climatique exceptionnelle et les vents violents prévus dans le département du 1er novembre au 2 novembre 2023 ;

Considérant le risque majeur de chute d'arbres en raison des vents violents et de l'humidité des sols ;

Considérant le risque que représente la circulation des personnes et de véhicules en forêt.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter de la publication de cet arrêté préfectoral, les forêts domaniales du département de la Seine-Maritime sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction est valable pour les routes forestières, les sentiers de randonnées ainsi qu'à l'intérieur de l'ensemble des parcelles forestières.

**ARTICLE 2 :**

Cette disposition est valable de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3 :**

En raison du caractère imminent de cet événement climatique aucune signalisation temporaire ne sera installée pour matérialiser la fermeture des sentiers, des routes forestières et des forêts.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision ne s'applique pas aux véhicules d'intervention et de secours.

**ARTICLE 5 :**

La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 1er novembre 2023.

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN